



# BAREME 2008 DE LA CERTIFICATION MPRO<sup>®</sup> Architecte



Révision n°02, version du 27 mai 2008  
Date de mise en application : 27 mai 2008



4, avenue du Recteur Poincaré 75016 Paris  
Tél. 01 40 50 28 45 - Fax. 01 40 50 29 95  
E-mail. certivea@certivea.fr - www.certivea.fr

GRUPE  
**CSTB**

## Barème 2008

Le présent barème 2008 concerne les demandes de certification, de renouvellement ou d'audit découverte dans le cadre de la certification MPRO® Architecte.

Les montants ci-dessous n'intègrent pas les frais de mission et de déplacement des auditeurs. Les frais de mission et déplacement des auditeurs, sont directement pris en charge par l'agence d'architectes.

### 1. Frais Administratifs pour une demande de certification ou de renouvellement

Poste	Montant
Recevabilité, Droit d'inscription et Gestion administrative et Technique.	<b>276,00 € HT</b>

### 2. Certification

#### 2.1 Cas général : Audit de Certification et de renouvellement

Le montant relatif à cette prestation est déterminé par Certivéa en fonction du nombre de site et des effectifs par site.

Type de demande d'audit	Personnes concernées (tous sites confondus)	Journées d'audit sur site*	Journées d'audit allouées à la préparation et synthèse	Montant
Simple	1 à 4 personnes	<b>1</b>	<b>0,25</b>	<b>1°404,00 € HT</b>
Simple	5 à 9 personnes	<b>1</b>	<b>0,5</b>	<b>1°684,00 € HT</b>
Simple	10 à 19 personnes	<b>1,5</b>	<b>0,5</b>	<b>2°246,00 € HT</b>

\*: durée applicable pour une agence d'architectes n'ayant qu'un seul site. Dans le cas où l'agence d'architectes dispose de plusieurs sites (éloignés de plus de 2 heures de transport), Certivéa complètera la proposition d'une demie journée d'audit supplémentaire (561,50 € HT) par site

## 2.2 Cas particulier : Audit de Certification et de renouvellement dans le cadre des accords entre Certivéa et AFNOR Certification

Il est convenu avec AFNOR Certification dans le cadre de l'accord passé avec certivéa la règle suivante :

Cas	Procédure applicable
Client AFNOR Certification titulaire d'une certification ISO 9001 demandant ou renouvelant la certification MPRO Architecte	Pas d'audit supplémentaire sous réserve que : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le périmètre de certification ISO9001 couvre le périmètre de la certification MPRO Architecte</li> <li>L'audit soit réalisé par un auditeur qualifié par Certivéa et AFNOR Certification</li> </ul>
Client ni titulaire d'une Certification ISO 9001 demandant ni de la certification MPRO Architecte	

Le montant relatif à cette prestation est déterminé par Certivéa en fonction du nombre de site et des effectifs par site.

Type de demande d'audit	Personnes concernées (tous sites confondus)	Journées d'audit sur site	Journées d'audit allouées à la préparation et synthèse	Montant
Simple	1 à 4 personnes	Voir procédure applicable ci-dessus		<b>250,00 € HT</b>
Simple	5 à 9 personnes			<b>300,00 € HT</b>
Simple	10 à 19 personnes			<b>400,00 € HT</b>

## 2.3 Interventions complémentaires/supplémentaires

Poste	Montant
Journée d'audit*	<b>1°123,00 € HT</b>
Frais d'avenant au certificat	<b>153,00 € HT</b>

\*Ces interventions sont organisées dans le cadre :

- audits complémentaires : à la suite d'une décision défavorable du comité de certification afin de lever les écarts bloquants à la certification ou au renouvellement de la certification
- audits supplémentaires : à la suite d'une demande d'extension du périmètre de certification durant la période de validité d'un certificat auquel s'ajouteront les frais d'avenant ci-contre.

## 3. Audit découverte

Le montant relatif à cette prestation est déterminé par Certivéa en fonction du nombre de site et des effectifs par site.

Nombre de journées d'audit sur site déterminé	Nombre de journées d'audit allouées à la préparation et synthèse	Montant de la prestation
<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2°246,00 € HT</b>
<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3°369,00 € HT</b>
<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4°492,00 € HT</b>
<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5°614,00 € HT</b>

#### 4. Recouvrement

Les prestations ci-dessous sont facturées par Certivéa au cabinet d'architectes selon les conditions suivantes :

<b>Prestations</b>	<b>Facturations</b>
Audit découverte	A la signature du Contrat Audit découverte
Frais Administratifs de la demande de certification	Si dossier recevable, à la signature des conditions particulières de la certification MPRO® Architecte
	Si dossier non recevable, après étude du dossier
Mission d'audit de certification MPRO® Architecte	A la signature des conditions particulières de la certification MPRO® Architecte
Intervention supplémentaire	A la signature des conditions particulières de la certification MPRO® Architecte relative à l'intervention supplémentaire